

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Aménagement des quais de l'Odet en centre-ville et création d'une piste cyclable
bidirectionnelle**
Validation de l'avant-projet (AVP)

La ville de Quimper a engagé un projet global de réaménagement des quais de l'Odet visant à valoriser le patrimoine historique et naturel du cœur de ville. Ce projet qui s'inscrit en parallèle des démarches lancées autour du Plan De Mobilité Simplifié et du schéma directeur du stationnement, permettra également de sécuriser l'ensemble des modes de déplacements, de rendre les quais accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'adapter le centre-ville aux nouvelles mobilités. Le groupement de maîtrise d'œuvre SCE (mandataire)/AEI/ATELIER COUP D'ECLAT a été retenu comme maître d'œuvre des travaux d'aménagement suite à la notification du marché, délibérée en conseil municipal le 17 novembre 2022. Il vous est présenté l'avant-projet (AVP) de l'aménagement des quais

Le projet de réaménagement des quais prévoit la création d'une piste cyclable sur le quai Dupleix. Elle traverse l'Odet au niveau du pont du Théâtre pour rejoindre le quai Kerguelen et ainsi rallier le futur pôle d'échanges multimodal au niveau de la gare. La restructuration des boulevards s'accompagne d'un aménagement paysager qualitatif tout au long des quais et notamment le remplacement de l'alignement de marronniers sur le linéaire du quai Kerguelen. Le projet prévoit également l'élaboration d'un nouvel éclairage urbain sur tout le linéaire du projet, la réfection des ponts Sainte-Catherine et Saint-François et le réaménagement de la station de bus rue du Parc (en tranche optionnelle). L'itinéraire cyclable s'accompagne d'un aménagement pour les circulations piétonnes et les personnes à mobilité réduite le long de l'Odet. Les boulevards restent accessibles à la circulation automobile et aux bus.

Le sens de circulation reste inchangé et monodirectionnel sur chacun des quais pour les voitures, bus et cars. Il en est de même sur chacun des ponts routiers. La piste cyclable bidirectionnelle s'installe à la place des stationnements voitures sur le boulevard Dupleix. Le sens de circulation du pont Firmin est inversé par rapport à l'existant afin de retrouver le sens initial avant la fermeture du pont du Théâtre

Le nouvel aménagement des quais a été dessiné de manière à conserver un linéaire de promenade piétonne le long de l'Odet. Sur le boulevard Duplex, la piste cyclable bidirectionnelle s'implante entre le trottoir côté Odet et la chaussée. Le changement de matérialité des sols permet de séparer les usages tout en unifiant le linéaire des quais.

Une estacade est proposée le long des quais entre le pont Pissette et le pont Saint-François afin de permettre des continuités piétonnes aujourd'hui inexistantes.

Du côté du boulevard Kerguelen, l'alignement d'arbres existant est remplacé par un nouvel alignement alternant plusieurs espèces d'arbres afin d'offrir un nouveau paysage aux quais et limiter les risques de propagation des maladies. Une végétation basse continue est également proposée, ponctuée de revêtement semi-perméable pour rendre accessible le quai depuis les stationnements.

Des places de stationnement sont offertes sur le linéaire du boulevard Kerguelen dans une configuration similaire à l'existant, à gauche de la chaussée. Afin de mettre en valeur les remparts et le jardin, un plateau est proposé au droit de cette section du boulevard de Kerguelen.

Le pont du Théâtre :

Le pont du Théâtre se trouve dans un site à forte valeur patrimoniale. Le projet prévoit la construction d'un nouveau pont en lien avec son site pour notamment mettre en valeur le théâtre Max Jacob dont il constitue le parvis.

La largeur du pont, actuellement de 11,95 m, est portée à 14,80 m. Compte tenu des dimensions du futur pont et de son importance dans l'espace public, le principe de plateforme urbaine sur l'eau est développé en proposant une partie centrale fonctionnelle dédiée aux véhicules et aux cycles et de part et d'autre des promenades piétonnes reprenant le vocabulaire des passerelles. Le tout offre un espace de qualité, au service de tous les usagers et dans la continuité des espaces publics des quais. Le pont est un belvédère sur la rivière et propose des vues dégagées sur l'eau afin de profiter des points de vue sur le grand paysage et de révéler la présence de l'eau.

Le pont Sainte-Catherine :

Le diagnostic du pont préconise la réfection de l'ensemble de la voirie portée. Outre la reprise d'étanchéité et les réparations structurelles, la surface du pont fait aussi peau neuve. L'ensemble des revêtements est remplacé, en continuité avec ceux des quais. Les garde-corps existants étant en partie oxydés et déchaussés, le projet prévoit leur remplacement. Les nouveaux garde-corps sont mis aux normes de sécurité actuelles.

Le pont Sainte-Catherine se trouve dans la continuité de deux rues piétonnes très empruntées, la rue Sainte-Catherine au Nord et la rue du Roi Gradlon au Sud. Le traitement de la surface du pont et les raccords avec les boulevards Duplex et Kerguelen suggèrent une continuité piétonne entre les deux rues. Toutefois la circulation des véhicules motorisés est conservée.

Le pont Saint-François :

Le pont Saint-François fait également l'objet de travaux de réfection : étanchéité, revêtement de surface, garde-corps. Un renforcement de la structure, très dégradée, est également nécessaire.

Le schéma directeur du stationnement :

Plusieurs grands projets actuellement en cours participent à restructurer et à conforter l'attractivité et la qualité de vie au centre-ville de Quimper en s'appuyant sur ses deux rivières, le Steir et l'Odet, qui en forment l'armature. Les travaux autour du PEM et du quartier de la gare, ceux des futures Halles et de l'aménagement des quais, permettront au centre-ville de continuer à s'étendre tout en s'adaptant aux nouvelles attentes et besoins des habitants et des visiteurs.

Ces projets impactent partiellement le stationnement en centre-ville qui compte plus de 6 000 places au total :

- le projet du PEM tel qu'initialement conçu et signé en février 2019, sous le précédent mandat, prévoyait la suppression de près de 89 places. Ce nombre réduit à 82 places aujourd'hui suite aux dernières modifications décidés ;
- le projet des futures Halles réduisait initialement de 30 places le parking de la glacière. In fine, ce nombre sera limité à 10 places (cf ci-dessous) ;
- le projet d'aménagement des quais impactera à terme entre 75 et 78 places de stationnement rive gauche dans le périmètre de l'AVP tel que définit aujourd'hui.

La réalisation de ces projets et les évolutions constatées et à venir dans les modes de déplacements invitent aujourd'hui à travailler également sur la place et le rôle du stationnement dans le centre-ville de Quimper.

Ainsi en concomitance avec le lancement de ces grands projets et en complémentarité avec la politique de soutien aux mobilités actives, la Ville a lancé en 2021 une étude stationnement visant à objectiver les situations et fournir une aide à la décision pour construire une politique de stationnement à moyen et long terme par la mise en œuvre d'un schéma directeur du stationnement.

À ce stade, le travail mené permet de faire émerger plusieurs éléments :

À court terme et sur le périmètre des quais :

- étude de création de nouvelles places de stationnement sur la rive droite au niveau du pont Pissette. L'espace existant permettrait de recréer entre 3 et 5 nouvelles places. Le retrait des jardinières libèrera également 2 places de stationnement supplémentaires.

- création de poches de stationnement sur les abords du Conseil Départemental pouvant permettre de créer des arrêts minutes et des places PMR côté Quai Dupleix faisant suite aux demandes précises de plusieurs riverains.

À court terme et sur le périmètre Moulin aux Ducs :

- le réaménagement des allées du parking, permettra de créer 20 nouvelles places de stationnement à proximité directe des nouvelles halles.

L'ensemble de ces nouvelles places pourront être créés dans le même calendrier que les aménagements concernés.

Sur le moyen et long terme plusieurs pistes de travail, dont certaines sont déjà lancées, sont et seront partagées avec les membres de la commission extramunicipales « attractivité du centre-ville » et pourront se concrétiser à travers le schéma directeur du stationnement :

- des études de faisabilité visant l'agrandissement de parkings existants de De Lattre de Tassigny et de Michel Gloaguen vont être lancées d'ici l'automne 2023 ;
- l'étude de l'optimisation du nombre de places offertes par les parkings existants ;
- le développement de parkings de proximité reliés directement au réseau de bus de l'agglomération : optimisation du parking de la Croix des Gardiens, réalisation du parking de la future grande salle, recherche foncière en secteur sud ;
- des mesures visant à encourager l'utilisation des parkings, notamment via un travail sur les abonnements et la mise en place de forfaits, pour répartir au mieux les usages entre le stationnement sur voirie et en parking ;
- la refonte complète du plan de jalonnement dynamique et de la signalétique facilitant la recherche de places et fluidifiant ainsi la circulation dans le centre-ville.

A l'issue du travail de la commission extramunicipale, le schéma directeur du stationnement fera l'objet de présentation en Conseil Municipal.

Les travaux d'aménagement sont estimés par secteur de projet comme suit :

- Aménagement des quais boulevard Kerguelen : 2 107 970,09€ HT ;
- Aménagement des quais boulevard Dupleix : 1 566 045,38€ HT ;
- Pont du Théâtre : 1 240 884,70€ HT ;
- Pont Saint-François et pont Sainte-Catherine : 806 122,75€ HT ;
- Mise en lumière/éclairage : 645 282,22€ HT ;
- Estacade : 218 680€ HT ;

Soit un total hors-taxes de **6 584 985,14 €** et de **7 901 982,17 €** toutes taxes comprises.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant:

- Juillet 2023: engagement des études de PRO (projet) ;
- Novembre 2023 : validation du PRO ;
- Janvier 2024 : consultation des entreprises de travaux ;
- Juin 2024 : notification des marchés de travaux ;
- Septembre 2024 : début des travaux ;
- Juin 2025 : livraison de la piste cyclable (phase 1) ;
- Après 2026 : aménagement du boulevard Kerguélen (phase 2).

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 13 voix contre et 35 voix pour), le conseil municipal décide de valider :

- 1 - l'avant-projet (AVP) de l'aménagement des quais de l'Odet en centre-ville ;
- 2 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.